

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOURHAN

-----  
Séance du 03 novembre 2017  
-----

Date de la convocation : 27 octobre 2017  
-----

L'an deux mil dix sept le trois novembre à 19h30, le conseil municipal de la commune de Plourhan, légalement convoqué, s'est assemblé à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de M. Loïc RAOULT, Maire ;

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

Loïc RAOULT, Marie-Annick GUERNION-BATARD, Alan DOMBRIE, André CORBEL, Charlotte QUENARD, Laurent BERTIN, André PAPILLON, Jean-Yves LE JEUNE, Annick JOUAN, Jacqueline BODIN-GAUTHO, ~~Françoise CHAPELET~~, Laurent GUEGAN, ~~Sébastien AMAR~~, Anne LIORZOU, Gwennoline SALAUN, Béatrice DUROSE, ~~Delphine BOIS~~, Samuel MARTIN, Fabien HAMON

### ABSENTS EXCUSÉS

Sébastien AMAR donne procuration à Laurent BERTIN  
Françoise CHAPELET donne procuration à Loïc RAOULT

André CORBEL a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### **2017/57 Tarifs 2018**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de fixer pour 2018 l'ensemble des tarifs communaux. Ces tarifs ont été étudiés lors de la commission des finances du 30 octobre 2017. Ces tarifs varient en fonction de l'indice des prix à la consommation et des prix des loyers pour les interventions des services techniques.

Indice des prix à la consommation (ensemble ménages hors tabacs : indice 100 en 2015) : +1,21% d'augmentation en septembre 2017

Indice moyen des loyers : 125,33 3<sup>ème</sup> Trimestre 2016/126.46 3<sup>ème</sup> trimestre 2017 soit 0,95%.

Tarifs 2018			
<b>Photocopie ou impression (noir et blanc)</b>	recto A4	<b>0.40</b>	
	recto verso A4	<b>0.45</b>	
	recto A3	<b>0.60</b>	
	recto verso A3	<b>0.70</b>	
<b>Fax</b>		<b>0.50</b>	
<b>Extraits cadastraux</b>		<b>0,60</b>	

<b>Droit de place</b>	camion bricolage	<b>22.30</b>	
	commerçant place de la victoire (occasionnel) : le passage	<b>6.10</b>	
	commerçant place de la victoire (régulier) : le mois	<b>11.15</b>	
<b>Location matériel</b>	1 tente de réception	<b>35.40</b>	
<i>(Pour les privés communaux / gratuité pour les associations)</i> <i>Toute livraison sera facturée 50.60 €</i>	2 tentes de réception	<b>58.70</b>	
	3 tentes de réception	<b>95.15</b>	
	4 tentes de réception	<b>117.40</b>	
	buvette	<b>35.40</b>	
	caution / tente de réception	<b>129.55</b>	
	table	<b>6,40</b>	
	chaise	<b>0,35</b>	
<b>Busage + empierrement</b>	diamètre 300 le ml	<b>40.40</b>	
	diamètre 250 le ml	<b>30.30</b>	
	regard béton	<b>60.60</b>	
	regard tôle	<b>85.80</b>	
	regard grille fonte	<b>161.50</b>	
<b>Intervention du tractopelle</b>	l'heure	<b>51.50</b>	
<b>Columbarium</b>	caveautin 10 ans	<b>130</b>	
	caveautin 20 ans	<b>217</b>	
	caveautin 30 ans	<b>273</b>	
	colonne 10 ans	<b>400</b>	
	colonne 20 ans	<b>635</b>	
	colonne 30 ans	<b>815</b>	
<b>Concession cimetière</b>	15 ans	<b>130</b>	
	30 ans	<b>185</b>	

	50 ans	272	
		1er jour	2ème jour
	communaux	255	115
	extérieurs	510	230
	Mise à disposition de la salle dès le vendredi 17 h	150	
	réveillon	660	
	associations de Plourhan au-delà de la gratuité (pour le week-end)	220	
	chauffage hivernal (du 15 octobre au 15 avril)	30	
	caution	1 000	
	Caution ménage (particuliers et associations)	65	
	Caution ménage si l'ensemble de la salle louée	90	
	Percolateur	15	
	Boulodrome en plus de la salle des fêtes (le week-end)	112	
	Petite salle en plus de la salle des fêtes	102	
	Petite salle (avec petite cuisine) max 70 personnes	152	
	Collation obsèques	54	
<b>Salle des fêtes</b>			

Le Conseil municipal,  
 vu l'avis favorable de la commission des finances du 30 octobre 2017,  
 après en avoir délibéré,  
 à l'unanimité,  
 ADOPTE les tarifs présentés qui s'appliqueront à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,  
 Loïc RAOULT